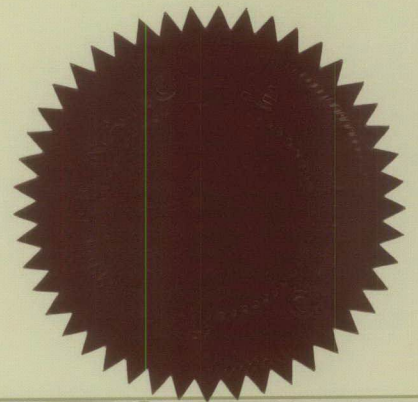


**Ordre professionnel des
technologistes médicaux
du Québec**

Rapport annuel 2005-2006



Rapport d'activité

1. Gouvernement du Québec
Conseil exécutif
2. Le Bureau de l'Ordre 2005•2006
3. Renseignements généraux
4. Énoncé de la mission de l'Ordre
5. Renseignements statistiques
au 31 mars 2006
6. Rapport de la présidente
8. Rapport annuel 2005•2006
10. Activités avec nos partenaires
11. Activités par comité
12. Admission
13. Inspection professionnelle
14. Normes de la pratique
15. Développement professionnel
15. Congrès
16. Communications

Bilan Financier

16. Jeunesse
17. Rapport du vérificateur
18. Résultats
pour l'exercice terminé le 31 mars 2006
19. Évolution des actifs nets
pour l'exercice terminé le 31 mars 2006
20. Bilan au 31 mars 2006
21. Flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 2006
22. Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 2006
26. Charges par activité
pour l'exercice terminé le 31 mars 2006



Notre mission : Faciliter et fiabiliser les diagnostics médicaux
Notre vision : Associé du diagnosticien

Monsieur Michel Bissonnet

Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2006.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le ministre responsable de
l'application des lois professionnelles

Yvon Marcoux
Québec, juin 2006

Monsieur Yvon Marcoux

Ministre responsable de
l'application des lois professionnelles

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable des lois professionnelles du Québec, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.

Ce rapport couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

La présidente,
M.-Debbie Provencher, T.M.
Montréal, juin 2006

Monsieur Gaëtan Lemoyne

Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.

Ce rapport couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,
M.-Debbie Provencher, T.M.
Montréal, juin 2006

Le Bureau se compose de 24 administrateurs, dont 20 technologistes médicaux élus :

Jean-Claude Boucher, T.M.
Bas-Saint-Laurent Gaspésie

France Lavoie, T.M.
Saguenay - Lac-Saint-Jean

M.-Debbie Provencher, T.M.
présidente, Québec

Alain Fafard, T.M.
Québec

Nathalie Rodrigue, T.M.
Québec

Christiane Lemay, T.M.
Québec

Miriam Verville, T.M.
Mauricie-Bois-Francs

Martine Beaupré, T.M.
Mauricie-Bois-Francs

Bruno Houde, T.M.
Estrie

Colette Flageol, T.M.
Montréal

Samuel Caron, T.M.
Montréal

Suzanne Deschènes Dion, T.M.
Montréal

Liette Tougas, T.M.
Montréal

Richard Charette, T.M.
Montréal

Stéphane Lemire, T.M.
Laurentides

Francine Lanciault Lun, T.M.
Montérégie

Diane Jarry, T.M.
Montérégie

Marjolaine Brault, T.M.
Outaouais

Marcelle Latreille, T.M.
Nord-Ouest - Nouveau Québec

Doris Masson, T.M.
Côte-Nord

Quatre administrateurs sont nommés par l'Office des professions du Québec :

- Cécile Beaumont
- Origène Corriveau
- Jean-Guy Landriault
(jusqu'en décembre 2005)
- Monique Émond

Membres du comité administratif

- M.-Debbie Provencher, T.M.
présidente
- Liette Tougas, T.M.
vice-présidente
- Nathalie Rodrigue, T.M.
trésorière
- Bruno Houde, T.M.
- Cécile Beaumont

Siège social

Direction générale

Alain Collette, avocat, directeur général et secrétaire

Manon Tanguay, secrétaire administrative

Services professionnels

- Danielle Cousineau, T.M., chargée de dossiers scientifiques et secrétaire du comité de discipline
- Marie-France Gionet, T.M., coordonnatrice de l'inspection professionnelle
- France Lambert, T.M., coordonnatrice du développement professionnel

- Josée Lefrançois, secrétaire administrative des services professionnels

Comptabilité

Diane Alain, comptable

Mission et vision de la profession

Dans le cadre des travaux de planification et de développement, le Bureau de l'Ordre a adopté la mission et la vision suivantes en ce qui a trait à la profession :

Mission :

Faciliter et fiabiliser les diagnostics médicaux

Vision :

Être l'associé du diagnosticien

L'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec a pour principale fonction d'assurer la protection du public, notamment en contrôlant l'exercice de la profession par ses membres. Des personnes peuvent exercer la profession sans être membre ce qui limite notre possibilité d'intervention.

Les technologistes médicaux sont les professionnels qui effectuent, sur le corps humain ou à partir de spécimens, des analyses et des examens dans le domaine de la biologie médicale, et qui assurent la validité technique des résultats à des fins diagnostiques ou de suivi thérapeutique.

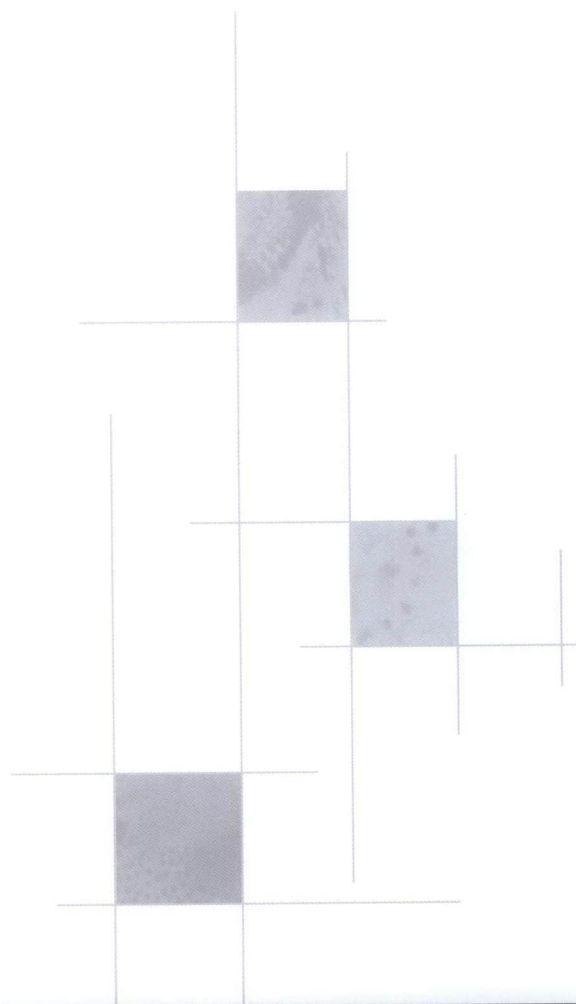
L'information, la promotion de la santé et la prévention de la maladie, des accidents et des problèmes sociaux auprès des individus, des familles et des collectivités sont comprises dans le champ d'exercice du membre dans la mesure où elles sont liées à ses activités professionnelles.

À cela s'ajoute une série d'activités réservées aux membres et partagées avec d'autres professionnels :

- a) Effectuer des prélèvements ;
- b) Procéder à des phlébotomies, selon une ordonnance ;
- c) Introduire un instrument, selon une ordonnance, dans et au-delà du pharynx ou au-delà du vestibule nasal, du méat urinaire, des grandes lèvres, de la marge de l'anus ou dans une veine périphérique ;
- d) Administrer, y compris par la voie intraveineuse à partir d'un site périphérique, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance et qu'une attestation de formation lui est délivrée par l'Ordre dans le cadre d'un règlement pris en application du paragraphe o de l'article 94 ;
- e) Mélanger des substances en vue de compléter la préparation d'un médicament, selon une ordonnance.

Un permis peut être octroyé par l'Ordre à un candidat qui détient un diplôme d'études collégiales décerné par le ministre de l'Éducation à la suite d'études complétées en technologie d'analyses biomédicales ou l'équivalent. L'Ordre délivre aussi un permis de technologiste médical exerçant en cytopathologie aux détenteurs du DEC en technologie d'analyses biomédicales et de l'attestation d'études collégiales en cytologie.

L'article 36q du Code des professions du Québec (L.R.Q., chapitre C-26) édicte ce qui suit : « Nul ne peut... utiliser le titre de " technologiste médical " ou de " Registered Technologist ", ni un titre ou une abréviation pouvant laisser croire qu'il l'est, ni l'abréviation " tech. med. " ou s'attribuer des initiales pouvant laisser croire qu'il l'est ou les initiales " T.M. " ou " R.T. " s'il n'est détenteur d'un permis valide à cette fin et s'il n'est inscrit au Tableau de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec ».



L'Ordre regroupe les professionnels qui effectuent des prélèvements, des analyses et des examens dans le domaine de la biologie médicale et qui posent tous les actes nécessaires pour en assurer la fiabilité.

Envers ses membres

L'Ordre doit offrir des services particuliers à ses membres afin de favoriser un intérêt soutenu envers l'adhésion. Les procédures d'évaluation des demandes d'adhésion des candidats, d'inspection professionnelle et de discipline permettent de maintenir le niveau de compétence des membres et de s'assurer ainsi de leur probité.

Afin de maintenir des normes élevées en matière de technologie médicale et de faire valoir la contribution possible de ses membres en ce qui a trait à l'amélioration des services offerts à la population, l'Ordre se doit de faire les représentations nécessaires auprès des instances responsables.

L'Ordre met au point des outils et des services d'information et de formation visant à maintenir un niveau élevé de compétence chez les membres. Ces moyens favorisent la curiosité et la motivation des membres à l'égard de leur pratique professionnelle.

Envers le public

La protection du public est une responsabilité sociale. Autant les employeurs que le public sont informés des situations qui peuvent nuire à la qualité des actes en technologie de laboratoire médical ainsi que des moyens de les éviter.

L'Ordre protège le public en s'assurant de la qualité des actes posés par ses membres. Il vise notamment à responsabiliser ses membres dans leur démarche d'amélioration continue.

La cotisation annuelle doit être versée au plus tard le 1^{er} avril de chaque année. L'adhésion au programme d'assurance responsabilité professionnelle, offert par l'Ordre, est obligatoire. En 2005-2006, la cotisation annuelle était de 215 \$. En 2006-2007, elle sera de 225 \$. La TPS et la TVQ s'appliquent à la cotisation.

De plus, pour être inscrits au Tableau, les membres doivent verser une contribution au financement des dépenses de l'Office des professions du Québec.

L'abonnement au service d'information professionnelle coûte 35 \$ (taxes en sus). Les abonnés, tout comme les étudiants inscrits au registre, ne sont pas inscrits au Tableau.

Inscriptions au Tableau	05/06	04/05
Bas Saint-Laurent–Gaspésie	234	246
Saguenay-Lac-Saint-Jean	165	178
Québec	616	605
Mauricie-Bois-Francs	259	256
Estrie	196	182
Montréal	1470	1348
Laurentides	292	274
Montérégie	396	381
Outaouais	127	130
Nord-Ouest/Nouveau Québec	143	140
Côte-Nord	74	69
Hors Québec	19	22
Total:	3991	3831

Détenteurs d'un permis exerçant en cytopathologie uniquement et inscrits au Tableau	20	26
Détenteurs d'un permis temporaire inscrits au Tableau (Charte de la langue française)	5	2
Radiations du Tableau pour non-paiement de la cotisation	366	333
Abonnés au service d'information	12	21
Inscriptions au registre des étudiants	587	461

Nous avons tout à gagner à mieux faire connaître notre profession afin d'assurer à la population les services auxquels ils ont droit.

Même si nous tentons par tous les moyens, notamment par notre programme d'inspection professionnelle, de remplir notre mandat de protection du public en visant la grande majorité des professionnels qui pratiquent notre profession dans les établissements du Québec, notre rayonnement demeure limité. Bon nombre de professionnels de laboratoires ne reçoivent pas, et ne recevront jamais, la visite de notre Ordre car ils n'ont pas le privilège d'être soumis au système professionnel. Alors que 70 % des diagnostics médicaux sont soutenus par des résultats de laboratoire, la principale difficulté de notre profession réside encore dans la non-reconnaissance du risque associé à notre pratique. Il nous apparaît important pour la population que les démarches soient conformes aux règles reconnues et appliquées.

Par ailleurs, le ministère de la Santé et des Services sociaux, préoccupé par la qualité des services offerts dans les laboratoires, vient de concrétiser son processus d'agrément obligatoire. Même si nous encourageons toujours nos membres à participer à cette démarche, force est de constater que le système utilise d'autres mécanismes afin de répondre à un besoin d'encadrement destiné à assurer cette qualité au public.

L'OPTMQ met tout en œuvre pour favoriser l'interaction entre ses membres et les médecins afin de faciliter leur travail. En tant que collaborateur essentiel, nous nous préoccupons des étapes permettant d'assurer la fiabilité des résultats. Nous devons trouver les moyens de soutenir et d'encourager nos membres à se joindre à des équipes interdisciplinaires dans le but d'y partager leur expertise et de faire en sorte que les résultats d'analyses représentent de manière fiable le résultat attendu et que les analyses soient utilisées de façon efficace. Là encore, nous constatons que la démarche est précaire. L'attitude des partenaires démontre une méconnaissance de la profession et nous remarquons un manque de préparation de nos membres. Voilà des enjeux sur lesquels nous comptons nous pencher.

Afin de consolider l'expertise des membres et les bonnes pratiques professionnelles, nous avons procédé à la rédaction et à l'adoption de nouvelles règles de pratique et à la révision de certaines règles existantes.

Le Bureau a approuvé un projet de formation continue, sur une base volontaire, qui sera mis de l'avant en avril 2007. Grâce aux activités de formation à distance et de journées scientifiques, et à toute l'information disponible, nous souhaitons être en mesure de permettre le développement professionnel. En plus d'assurer cette mise à jour continue de la pratique de nos professionnels, nous voulons élaborer une vision adaptée aux besoins élargis propres au rôle de nos membres.

En plus de poursuivre notre programme régulier d'inspection générale de la pratique et de nous ajuster au nouveau programme d'agrément des laboratoires, nous sommes à consolider notre approche afin de répondre aux demandes croissantes d'enquêtes particulières. Nous constatons aussi une augmentation des demandes soumises au syndicat.

Dans la foulée de notre planification stratégique adoptée en mai 2004 et de notre plan d'organisation de 2004, des règlements découlant des nouvelles dispositions du Code des professions et la priorisation des enjeux professionnels ont été approuvés. Grâce à l'implication des membres du Bureau des administrateurs, des comités, des membres de l'Ordre et de notre personnel, nous avons encore une fois cette année fait progresser plusieurs projets. À la fin de l'année, nous comptons tout près de 4 000 membres; aussi, afin de réaliser notre principal mandat de protection du public, nous continuons de mettre l'accent sur la diffusion et la promotion de la profession.

Soucieux de mener les projets encore plus loin, les membres du Bureau des administrateurs ont adopté la mise en place d'une présidence à temps plein, et ce, dès juin 2007. Cette élection se fera au suffrage des membres du Bureau des administrateurs; l'ajustement réglementaire nécessaire se fera au cours de l'année.

Nous poursuivons nos démarches en vue de faire reconnaître l'autonomie professionnelle de nos membres, notamment par la réserve d'une activité en lien avec le cœur de leur pratique professionnelle, soit la « validation technique des résultats d'analyses biomédicales ». Une autorisation possible, octroyée par l'Ordre des chimistes, pourrait permettre d'encadrer la pratique d'analyses de la chimie clinique.

Dans le cadre de la reconnaissance d'une pratique avancée en pathologie et en cytopathologie, nous avons constaté, lors de notre sondage, une évolution majeure dans la réalisation d'activités professionnelles dans ce secteur d'activités. Cette évolution nous inquiète puisque, pour l'instant, elle n'est pas officiellement reconnue, ce qui empêche d'établir les limites de cette pratique et rend difficile l'élaboration d'un corpus de formation adapté à cette réalité. La démarche est longue et il semble que nous devons en assurer le cheminement, sans le soutien attendu du milieu.

Nous sommes en discussion avec le Collège des médecins et l'Ordre des infirmières quant aux divers aspects de la pratique de nos membres afin d'élaborer les différents règlements d'autorisation rendus nécessaires par l'application des dispositions du Code des professions. Ainsi, la réalisation d'autopsies et le prélèvement par orifice artificiel sont en cours de discussion.

Nous nous sommes engagés dans une démarche visant à établir un titre professionnel significatif pour la profession. Le sujet suscite beaucoup d'échanges depuis plus d'un an. C'est un enjeu important dans le rayonnement et la connaissance de la profession : comment assurer la protection du public si ce dernier n'est pas en mesure d'associer le titre à une pratique précise ?

Par ailleurs, conscients qu'une pénurie de main d'œuvre est imminente dans les laboratoires, nous envisageons tous les moyens possibles d'y remédier. Nous avons mis sur pied un projet d'externat s'adressant aux étudiants ayant complété leur deuxième année ; nous avons, de concert avec les partenaires du milieu, rencontré l'équipe de planification de la main d'œuvre du MSSS pour la sensibiliser de nouveau à cette pénurie. Nous espérons le départ de la première cohorte d'une AEC pour les immigrants en septembre 2006. De plus, nous avons demandé au Collège de Rosemont d'élaborer un projet de formation pour la mise à jour des professionnels voulant effectuer un retour sur le marché du travail après une absence de plus de cinq ans de la pratique.

Avec la collaboration du CIQ, et conjointement avec nos partenaires des ordres professionnels, nous avons adhéré aux principes de bonnes pratiques en matière de reconnaissance des acquis. Nous sommes à réviser nos façons de faire et comptons élaborer des projets, avec

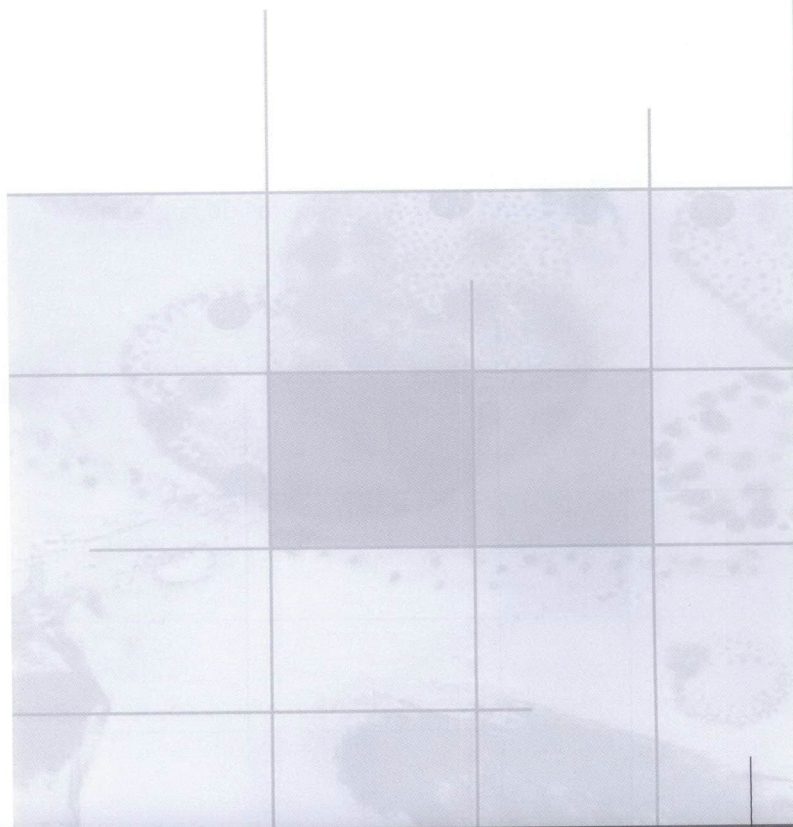
l'aide financière du ministère de l'Immigration et des communautés culturelles. Nous sommes à concrétiser notre premier outil, soit une grille de compétences du technologiste médical, y compris ses habilités.

Nous avons mis sur pied notre comité Jeunesse et comptons sur son développement pour apporter une vision adaptée à la réalité des jeunes dans le rayonnement de notre Ordre.

Il est important de souligner que, cette année, 2 de nos employés célèbrent leurs 25 années de service au sein de notre organisme.

En terminant, j'aimerais préciser que toutes ces activités n'auraient pu se concrétiser sans la collaboration soutenue des membres des différents comités, de ceux qui ont répondu à nos divers sondages et de notre personnel qui, année après année, nous accordent leur appui.

M.-Debbie Provencher, T.M.



Bureau

Au cours de l'année 2005-2006, les membres du Bureau ont tenu quatre réunions ordinaires.

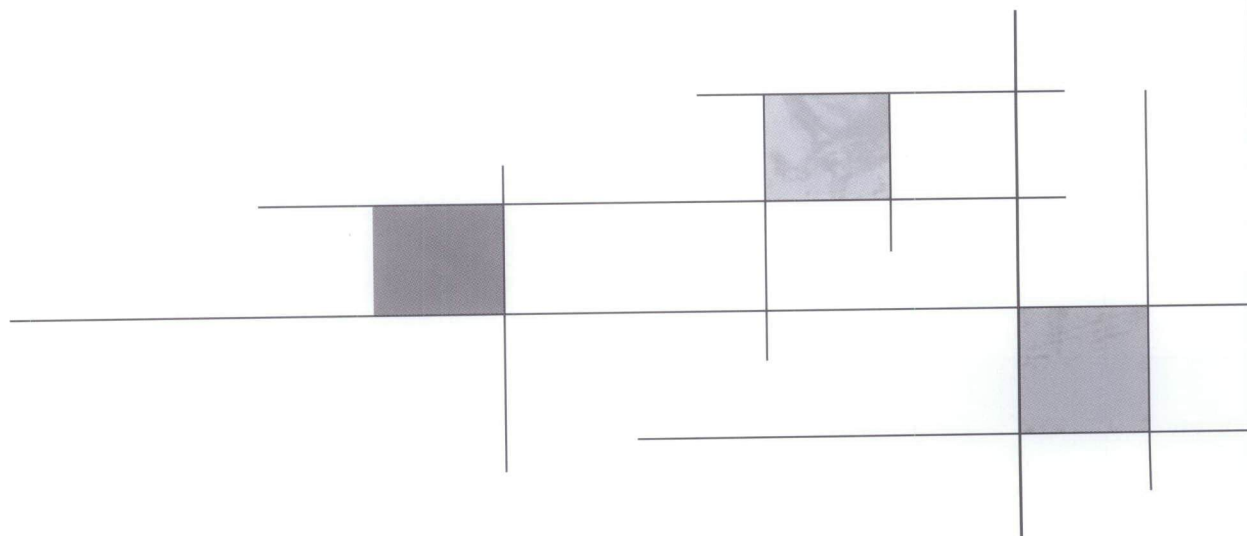
Lors de ces différentes réunions, ils ont procédé à l'adoption de plusieurs propositions, notamment les suivantes :

- Nomination des membres aux différents comités et aux fonctions de l'Ordre ;
- Adoption du budget, de la planification annuelle et des résultats financiers ;
- Radiation des membres n'ayant pas acquitté le montant de la cotisation annuelle au moment prescrit et toute autre somme dont ils sont redevables ;
- Imposition de stages de perfectionnement à huit personnes avec limitation du droit de pratique ;
- Adoption des règlements suivants : Règlement modifiant le Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des technologistes médicaux, Règlement modifiant le Règlement sur la délivrance du permis de technologiste médical exerçant dans le domaine de la cytopathologie, Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme ou de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre, Règlement sur l'externat ;
- Adoption de la version 2005 et des versions subséquentes des normes en cytopathologie produites par la Société canadienne de cytologie ;
- Adoption, à titre de document de référence, du « Guide des TLM sur les limites de la pratique » ;
- Adoption des Lignes directrices concernant l'externat ;
- Adoption du Guide de bonnes pratiques en matière de reconnaissance des acquis ;
- Adoption de la politique de formation continue des technologistes médicaux ;
- Adoption d'une proposition de hausse de la cotisation annuelle pour 2007-2008 ;
- Approbation du rapport du comité de travail sur les finances de l'Ordre proposant un plan de financement ;
- Création du titre de Fellow et du comité Jeunesse ;
- Adoption de la recommandation de mettre en place une présidence à temps plein à compter de juin 2007 ;
- Adoption de la mise à jour des rôles et fonctions des employés de l'Ordre ;
- Adoption de la recommandation de mandater une firme externe pour identifier, soumettre et valider des propositions de titre professionnel ;
- Recommandation de la candidature de M^{me} Francine Lanciault Lun pour le prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec.

Comité administratif

Au cours de ses 17 réunions, le comité administratif a étudié divers dossiers et exercé ses activités de gestion courantes :

- Gestion financière de l'Ordre ;
- Nominations aux différents comités et aux différentes fonctions qui relèvent de sa compétence ;
- Adoption des recommandations du comité d'admission concernant la reconnaissance de l'équivalence de diplôme et la délivrance de permis et suivi de la situation dans un établissement ;
- Adoption des recommandations du comité d'inspection professionnelle à la suite des visites d'inspection générale (5 décisions d'approbation visant 325 rapports) ;
- Émission d'autorisations en regard du Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des technologistes médicaux ;
- Émission de dispenses conformément au Règlement sur une activité de formation des technologistes médicaux ;
- Approbation d'une entente de collaboration avec l'Institut national de santé publique du Québec ;
- Mise à jour du site Web ;
- Approbation d'un projet de conception d'une grille de compétences des technologistes médicaux, financé en parti par le ministère de l'Immigration et des communautés culturelles ;
- Approbation de l'image graphique du calendrier 2006 et du congrès 2006 ;
- Suivi des dossiers concernant :
 - la mise en application des modifications au Code des professions du Québec ;
 - les nouveaux projets de modification du Code des professions ;
 - la réserve de l'activité consistant à « assurer la validité technique des résultats à des fins diagnostiques ou de suivi thérapeutique » ;
 - la pratique avancée en pathologie et en cytopathologie ;
 - les travaux de réalisation du plan directeur de réussite et du diagnostic organisationnel ;
 - l'autorisation d'activités ;
 - la préparation et l'analyse des dossiers soumis au Bureau.



Ordres professionnels

Nous avons tenu, de concert avec des ordres professionnels du secteur de la santé, le cinquième colloque sur l'interdisciplinarité ayant pour thème « Le projet de loi 90 : avons-nous atteint la cible? ».

Le groupe étudie actuellement les moyens de donner suite à ce projet de collaboration.

Conseil interprofessionnel du Québec

L'Ordre participe, en tant que membre, aux réunions du Conseil interprofessionnel du Québec, qui regroupe les ordres professionnels. Nous participons aussi aux activités des différents forums et comités.

Institut national de santé publique

L'Ordre a conclu une entente de collaboration avec l'Institut national de santé publique. Cette entente confirme le rôle des technologistes médicaux en matière d'information, de promotion de la santé et de prévention de la maladie, des accidents et des problèmes sociaux auprès des individus, des familles et des collectivités, en lien avec leurs activités professionnelles.

Société canadienne de science de laboratoire médical

Les réunions du Conseil des présidents, qui regroupe le président de la Société canadienne et les présidents des sociétés ou ordres provinciaux, ont permis l'échange d'information notamment sur la pénurie de main d'œuvre et le nombre croissant d'analyses hors laboratoire.

L'Ordre participe aussi aux comités canadiens des communications et de développement professionnel. Ces deux comités ont pour mandat de conseiller la Société et de proposer des orientations nationales pour ces deux secteurs d'activité.

Madame Tabata Malo, T.M., nommée par l'Ordre, représente le Québec au sein du comité de certification de la Société. Ce comité a notamment pour mandat d'établir les normes nationales de certification.

L'Ordre désigne deux membres pour participer aux travaux du comité du Fonds québécois de formation francophone. Ce comité étudie les demandes de soutien financier soumises à la Société pour la création d'activités de formation en français et soumet des recommandations au Conseil de la SCSLM. Les personnes désignées par l'Ordre sont M^{me} Doreen Enright, T.M., M^{me} Lorraine Andrée Parent, T.M. (jusqu'en décembre 2005) et M^{me} Yolanda Choquette, T.M. (depuis janvier 2006).

Association médicale canadienne

L'Ordre est un commanditaire de l'Association médicale canadienne. À ce titre, nous participons aux visites d'agrément du programme « Technologie d'analyses biomédicales ». Nous participons aussi aux visites d'agrément de l'école offrant le programme « Attestation d'études collégiales en cytologie ».

Syndic

Syndic: Daniel Boutin, T.M.

- Plaintes reçues: 9
- Plaintes portées devant le comité de discipline: 2
- Dossiers en cours: 4
- Différend soumis à la conciliation ou à l'arbitrage: 1

Comité de discipline

Jean Pâquet, avocat, président
Marie Lemieux, T.M.
Jean Dufault, T.M.

Membres remplaçants: Gisèle Ouellette Lavoie, T.M.
Sylvie Clermont, T.M.

Secrétaire: Danielle Cousineau, T.M.

Une plainte déposée par le syndic a été reçue. À la suite de l'audition et de l'enregistrement d'un plaidoyer de culpabilité pour avoir contrevenu aux articles suivants:

- Code de déontologie, art. 12: Le technologiste médical doit avoir une conduite irréprochable. Il doit, notamment, agir avec courtoisie, dignité, modération et objectivité.
- Code des professions, art. 59.2: Nul professionnel ne peut poser un acte dérogeant à l'honneur ou à la dignité de sa profession ou à la discipline des membres de l'ordre, ni exercer une profession, un métier, une industrie, un commerce, une charge ou une fonction qui est incompatible avec l'honneur, la dignité ou l'exercice de sa profession.

Le comité de discipline a:

- Imposé une amende de 1000\$ et une réprimande;
- Condamné l'intimé à payer les débours dans ce dossier jusqu'à concurrence de 650\$.

Comité de révision

Rennes Basquiat Edmond, T.M.
Louise Biron, T.M.
Maryse Nichols, T.M.

Représentants du public: André Houle
Réjean Déry

Support administratif: Alain Collette, avocat

Mandat: Donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au Syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du Syndic de ne pas porter une plainte.

Le comité a reçu une demande et s'est réuni deux fois.

Comité de la formation

Liliane Garon, T.M.
Miriam Verville, T.M.

Représentantes de la Fédération des Cégeps
Suzanne Malo
Marie Rousseau

Représentante du ministre de l'Éducation
Ghislaine Plamondon

Secrétaire: Alain Collette, avocat

Mandat: Examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des technologistes médicaux. La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession.

Le comité a discuté du besoin croissant de professionnels et de la lourdeur du programme de formation. Il a étudié le projet d'externat et suivi la progression du projet d'attestation d'études collégiales intitulé « Intégration à la profession de technologiste médical ».

Admission

Brigitte Chevrier, T.M., présidente
Étienne Caron, T.M.
Chantal Limoges, T.M.
Isabelle Rioux, T.M.
Alain Collette, avocat

Le mandat du comité consiste à étudier les demandes de reconnaissance d'équivalence de diplôme et les demandes de réinscription au Tableau qui doivent être évaluées selon le Règlement sur les stages de perfectionnement. Le comité transmet ses recommandations au comité administratif ou au Bureau, selon le cas. Le comité a tenu quatre réunions.

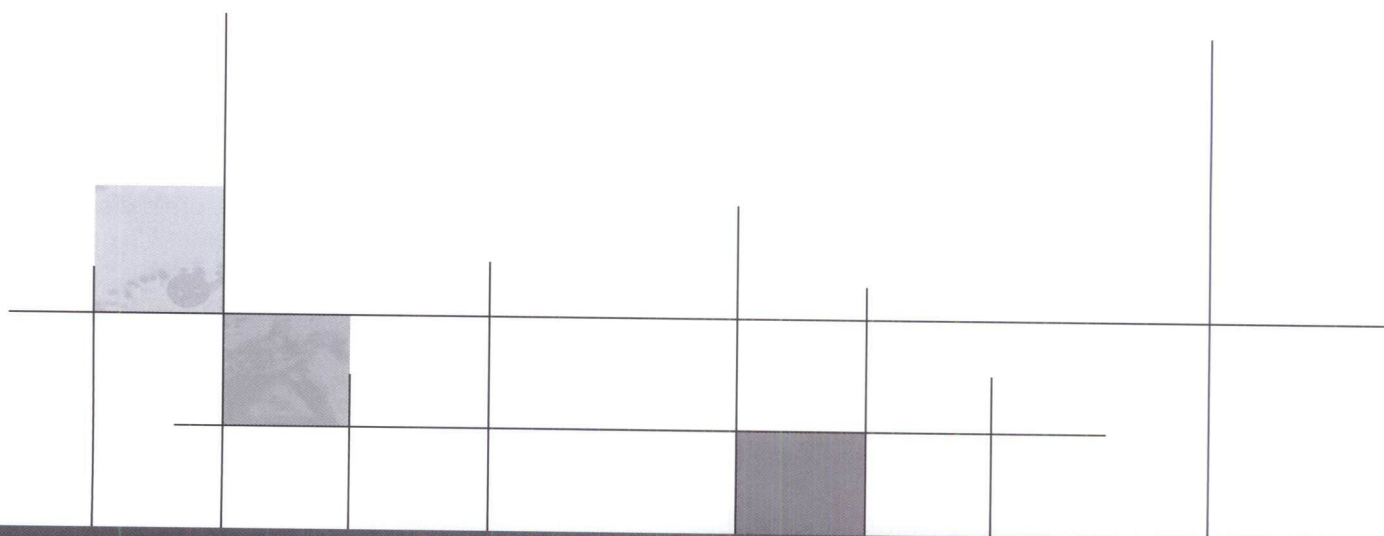
Au cours de l'année 2005-2006, l'Ordre a étudié 357 demandes soit 252 demandes de délivrance de permis, 66 demandes de réinscription au Tableau après une absence d'inscription de plus de cinq ans, 39 demandes d'équivalence de diplôme. Cinquante-huit demandes de délivrance de permis ou d'équivalence de diplôme ont été rejetées. Huit recommandations de stage de perfectionnement avec limitation de pratique ont été soumises au Bureau.

- Délivrance de permis : 227
- Délivrance de permis en cytopathologie : 4
- Délivrance de permis temporaire selon la Charte de la langue française : 3

Le comité a travaillé à la mise en application des dispositions du futur règlement concernant l'équivalence des diplômes et de la formation. Il a aussi étudié les *Principes en matière de reconnaissance d'une équivalence de diplôme et de la formation acquis hors Québec* auxquels l'Ordre a adhéré. Au cours du prochain exercice, le comité verra à analyser ses processus afin qu'ils soient conformes à ces principes.

La reconnaissance des acquis des personnes ayant obtenu un diplôme hors Québec nécessite des outils précis et adaptés à la profession. Or, pour le moment, l'Ordre ne possède pas de profil complet des compétences du technologiste médical. C'est pourquoi un projet d'élaboration d'un profil de compétences du technologiste médical a été mis en place en collaboration avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Un tel outil servira de référence principalement aux fins de la reconnaissance des acquis des personnes formées à l'étranger. Il pourra aussi servir à l'évaluation des compétences professionnelles dans le cadre d'une enquête particulière.

Dans le même contexte, un projet d'élaboration d'un examen permettant l'évaluation des acquis devrait être envisagé.



Inspection professionnelle

Comité d'inspection professionnelle

Diane Gingras, T.M., présidente
Lise Couture, T.M., secrétaire
Ludger Lambert, T.M. (*jusqu'en février 2006*)
Jacynthe Boudreau T.M. (*à compter de mars 2006*)
Marilyn Leclerc Côté, T.M.

Coordination : Marie-France Gionet, T.M.

Mandat : Le mandat du comité d'inspection professionnelle consiste à surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre, suivant un programme déterminé. Ce mécanisme de prévention a pour but d'assurer la protection du public en informant et en appuyant le membre dans sa pratique quotidienne. Il s'agit du moyen privilégié pour sensibiliser le membre à l'importance de son rôle et de ses responsabilités en tant que professionnel.

Inspecteurs et enquêteurs :

Jean Pierre Aubry, T.M.
Élaine Boivin, T.M.
Louise Boileau, T.M.
Jacynthe Boudreau, T.M.
Guyline Bouliane, T.M.
Suzanne Brousseau, T.M.
Lise Couture, T.M.
Roseline English, T.M.
Céline Gauvin, T.M.
Diane Gingras, T.M.
Marie-France Gionet, T.M.
Sylvie Laberge, T.M.
Ludger Lambert, T.M. (*jusqu'en février 2006*)
Pierrette Taillefer, T.M. (*jusqu'en septembre 2005*)
Régina Zver, T.M.

Inspecteur : Doreen Enright, T.M.

La philosophie d'inspection professionnelle de l'Ordre est la suivante :

« La technologie médicale est un travail d'équipe, mais chaque technologiste médical est responsable et autonome dans l'accomplissement de ses tâches. »

Le comité a tenu sept réunions réparties sur neuf jours et a également tenu une réunion téléphonique. Une réunion générale du service d'inspection a également figuré au programme de l'automne 2005. En plus de fournir de l'information et un appui professionnel aux technologistes médicaux, le comité a procédé à la vérification de la pratique professionnelle de 325 membres dans 22 établissements.

Les recommandations soumises aux membres sont basées sur les Normes de la pratique du technologiste médical, les règles normatives adoptées par l'Ordre, les normes émises par d'autres organismes et adoptées par l'Ordre, le Code de déontologie des technologistes médicaux ainsi que les règlements de l'Ordre. Les principales recommandations concernent les thèmes suivants :

- Prélèvements et spécimens
- Analyses hors laboratoire
- Équipements et réactifs
- Techniques et protocoles
- Contrôle de la qualité
- Informatisation
- Rapports et dossiers
- Santé et sécurité
- Formation et relations avec les collègues

Le comité a porté une attention particulière aux bonnes pratiques concernant le port du sarrau. Les recommandations appropriées ont été faites aux technologistes médicaux ne respectant pas les principes de base pour la prévention des infections. Aussi, avec l'arrivée de l'agrément, le comité a amorcé une réflexion sur son programme de surveillance générale afin d'assurer une complémentarité entre les deux mécanismes.

Il y a eu deux inspections particulières.

En 2006-2007, il y aura vérification de la pratique générale d'environ 350 technologistes médicaux exerçant dans des établissements tant privés que publics.

Normes de la pratique

Lynda Godue, T.M., présidente
Louise Beauséjour, T.M., secrétaire
Sylvie Clermont, T.M.
Suzanne Deschênes Dion, T.M.
Danielle Cousineau, T.M., chargée de dossiers scientifiques

Sous-comité en microbiologie

Lise Couture, T.M.
Dr Jocelyn Delorme, médecin microbiologiste infectiologue
Jacinthe Demers, T.M.
Lynda Godue, T.M.
Luc Massicotte, M.Sc.
France Pouliot, T.M.
Danielle Cousineau, T.M., chargée de dossiers scientifiques

Sous-comité en hémostasie

Louise Beauséjour, T.M.
Sylvie Clermont, T.M.
Louise Vu, T.M.
Danielle Cousineau, T.M., chargée de dossiers scientifiques

Mandat : Concevoir, rédiger, valider, codifier et diffuser des normes de pratique et des règles normatives en biologie médicale. En collaboration avec le comité d'inspection professionnelle et le comité de développement professionnel, établir les besoins et les priorités pour l'élaboration et la mise à jour de règles normatives. Recueillir toute l'information concernant les règles de pratiques reconnues en technologie médicale afin de demeurer à la fine pointe de la technologie et des exigences réglementaires.

Le comité des normes a tenu 4 réunions et 21 séances téléphoniques de travail. Il a révisé et mis à jour les règles de pratiques intitulées « Prélèvement de sang par ponction veineuse pour fins d'analyse ». Ce document sera soumis aux membres du Bureau pour adoption à la réunion de juin 2006. Les membres du comité ont révisé et mis à jour l'information du carton aide-mémoire sur les prélèvements veineux. Après une recherche exhaustive parmi la documentation des autres ordres, le comité a

recommandé un changement de nom de « règles normatives » à « règles de pratique », ce dernier reflétant mieux le contenu des documents. Il a validé le « Guide des TLM sur les limites de la pratique » et recommandé son adoption par les membres du Bureau à titre de document de référence.

Le sous-comité en microbiologie a tenu sept réunions cette année. Les membres du sous-comité ont effectué la recherche de documentation, puis ont conçu et rédigé les règles de pratique en microbiologie. Ce document sera soumis aux membres du Bureau pour adoption à la réunion de juin 2006.

Le sous-comité en hémostasie a tenu trois réunions. Les membres du sous-comité ont débuté la révision et la mise à jour des règles de pratique en hémostasie.

En ce qui a trait au dossier de la qualité et à l'agrément des laboratoires, le comité a participé à trois réunions téléphoniques et à une réunion du *Canadian Coalition for Quality in Laboratory Medicine*. Cet organisme canadien a pour mission de mettre de l'avant et de promouvoir la gestion de la qualité en laboratoire médical, notamment en favorisant la communication et la collaboration entre les organisations membres dans le but d'élaborer et de partager des points de vue communs.

En 2006-2007, en plus de collaborer avec les autres comités et de répondre aux questions des membres, le comité et les sous-comités prévoient achever la rédaction et la mise à jour des règles de pratique en hémostasie. Ils prévoient mettre à jour la section des règles de pratique intitulée « Transport et conservation de spécimens dans le domaine de la biologie médicale » pour s'arrimer aux changements de l'Organisation mondiale de la santé. Ils poursuivent l'étude du dossier concernant la présentation des normes et règles de pratique en format disque compact. Ils entendent aussi commencer la révision et la mise à jour des règles de pratique sur les ponctions capillaires.

Développement professionnel

Arleen Jacques, T.M., présidente
Julie Favreau, T.M.
Lucie Genest, T.M.
Stéphane Lemire, T.M.
Doris Levasseur Bourbeau, T.M., secrétaire

Coordination : France Lambert, T.M.

Mandat : Planifier et organiser des activités de mise à jour et de développement en technologie de laboratoire médical, selon les besoins cernés dans les régions et en tenant compte des exigences présentes et futures découlant de l'évolution de la pratique.

Le comité a tenu cinq réunions au cours de la dernière année. Cinq journées scientifiques ont été organisées. Des formations de courte durée ont eu lieu et des activités de formation à distance sont offertes à raison de trois sessions par année.

Dans le cadre de la mise en application des modifications au Code des professions, le comité, en collaboration avec l'Université du Québec à Trois-Rivières, assure la disponibilité d'une formation en pharmacologie requise pour l'émission d'une attestation permettant l'administration de médicaments et d'autres substances sur ordonnance. Ce cours est offert en mode auto cadencé sur le Web. Un total de 79 participants s'y sont inscrits en 2005-2006.

Quatre cent dix personnes ont participé aux activités de développement professionnel de l'Ordre, à l'exclusion du congrès annuel, qui consiste aussi en une activité de développement, et du cours en pharmacologie. Étant donné le faible taux d'inscription, certaines activités ont été annulées, soit deux journées scientifiques et une formation de courte durée.

En plus de s'assurer de répondre aux demandes ponctuelles de formation par des groupes de membres, et ce, selon la disponibilité des ressources, le comité a poursuivi ses démarches visant la mise en place d'un « programme de formation continue ». Le portfolio est l'outil qui sera privilégié pour suivre le cheminement professionnel des membres.

Congrès

Mandat : Concevoir, planifier et organiser le congrès annuel, qui consiste en une activité de développement professionnel.

Coordination : France Lambert, T.M.

Congrès 2005 (Rimouski)

« Au cœur de notre profession... la vie »

Yolaine Paradis, T.M., présidente
Andrée Baron, T.M.
Lyne Desgagnés, T.M.
Liette Hachey, T.M.
Maureen Jalbert, T.M.
Isabelle Rioux, T.M.

Le congrès de 2005 a eu lieu du 2 au 4 juin au Centre des congrès de l'Hôtel de Rimouski. Des conférences et des ateliers abordant des sujets autant généraux que scientifiques, une exposition de produits, des services et des renseignements liés à la profession, ainsi que des fonctions sociales figuraient au programme. Par ailleurs, l'assemblée annuelle est également tenue pendant le congrès annuel. Au cours d'une rencontre qui a précédé l'assemblée annuelle, les membres ont été mis au courant de l'évolution des dossiers liés au plan directeur de réussite.

Plus de 325 personnes ont assisté au congrès.

Congrès 2006 (Laval)

« ÊTRE HUMAIN professionnellement... une question D'ÉQUILIBRE »

Doris Levasseur Bourbeau, T.M, présidente
Paule Côté, T.M.
Arleen Jacques, T.M.
Stéphane Lemire, T.M.
Patrick Turcotte, T.M.

Congrès 2007 (Sherbrooke)

Annie Charron, T.M., présidente
Julie Favreau, T.M.
Yolaine Paradis, T.M.
Mélanie Paré, T.M.
Stéphanie Tchadej, T.M.
Hélène Verreault, T.M.

Communications

Steve Sirois, T.M., président
Roseline English, T.M.
Josée Robert, T.M.
Stéphanie Tchadej, T.M.
Alain Collette, avocat

Mandat : Concevoir, planifier et organiser les activités de promotion de l'Ordre et agir en tant que groupe-ressource auprès des comités pour la production et la réalisation de matériel promotionnel et d'information. Le comité gère les publications *Sommaire* et *Sommaire scientifique*.

Le comité a tenu quatre réunions et a géré un certain nombre de dossiers en ligne. Il a coordonné les rencontres des étudiants de première année en technologie d'analyses biomédicales. Un calendrier a été produit et diffusé suivant la mise en place de la nouvelle version du site Web de l'Ordre. Nous remercions MM. Jean Sébastien Boulianne Boucher et Ronald Bérubé, qui ont aussi contribué à ce dernier projet.

Un sondage a été mené auprès des lecteurs de la publication *Sommaire* pour permettre de vérifier leur niveau de satisfaction et, s'il y a lieu, d'apporter les modifications requises pour répondre à leurs attentes.

Dans le cadre des travaux de réalisation du plan directeur de réussite, le comité a soumis au Bureau un projet reconnaissance de type « Fellow », lequel a été approuvé.

Le comité a géré le « Prix Reconnaissance ». La lauréate de 2005 est M^{me} Doris Levasseur Bourbeau, T.M. qui exerce au CUSM - Hôpital général de Montréal.

Des dix cégeps offrant le programme T.L.M., neuf ont soumis des candidatures au « Prix-étudiant en technologie de laboratoire médical » de 2005. Les lauréats sont les suivants :

- Karine Girard, T.M., Cégep de Chicoutimi
- Ruben Ostrofski, T.M., Cégep Dawson
- Krystal Beaulieu, T.M., Cégep de Rimouski
- Julie Cournoyer, T.M., Cégep de Rosemont
- Marie Josée Larose, T.M., Cégep de Sherbrooke
- Caroline Paradis, T.M., Cégep de Saint-Hyacinthe
- Samuel Marcotte, T.M.,
Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu
- Julie Bélanger, Cégep de Saint-Jérôme
- Catherine Bégin Caron, T.M., Cégep de Sainte-Foy

Jeunesse

Mandat : Fournir des avis, conseils et recommandations sur les besoins et l'intégration des jeunes technologues médicaux dans leur milieu de travail. Faire connaître la profession auprès de la population étudiante et de la collectivité. Établir un partenariat avec les comités jeunesse des autres ordres professionnels.

Membres :

Tanya Bélanger, T.M.
Anne-Chantal Couture, T.M.
Julie Favreau, T.M.
Élyse Geoffroy, T.M.
Stéphane Lemire, T.M.
Poste vacant, représentant du Bureau

Le comité a été créé en janvier 2006 et tiendra sa première réunion en avril 2006.

Aux membres de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec au 31 mars 2006 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des

estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers, donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec au 31 mars 2006 ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes généralement reconnus du Canada.

Allard & Cie C.A. Inc.

Comptable agréé

Montréal, le 21 avril 2006

	2006	2005
	\$	\$
PRODUITS		
Cotisations et demandes de permis des membres	904 394	819 896
Récupérations pour services	3 351	7 426
Développement professionnel	84 459	86 634
Congrès	98 299	68 071
Publicité	15 096	5 593
Intérêts	12 626	8 993
Subvention (note 9)	5 085	6 694
Communications	444	1 116
	<u>1 123 754</u>	<u>1 004 423</u>
CHARGES		
Admission	9 368	8 851
Inspection professionnelle	60 290	61 098
Syndic et discipline	15 596	5 845
Plan directeur	19 570	20 429
Normes de pratique professionnelle	35 256	20 669
Comité de la formation	205	671
Développement professionnel	60 758	66 376
Congrès	74 299	67 340
Communications	72 537	53 817
Comité jeunesse	229	-
Administration	674 619	639 798
	<u>1 022 727</u>	<u>944 894</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS	<u>101 027</u>	<u>59 529</u>

Les frais qui suivent sont inclus dans le poste administration :

Amortissement des immobilisations	20 895	7 799
Amortissement du site web	732	-
Frais de banque	1 963	2 343
Intérêts sur la dette à long terme	1 997	-

Voir les notes afférentes aux états financiers.

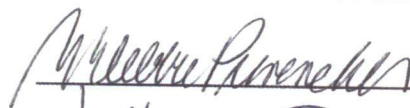
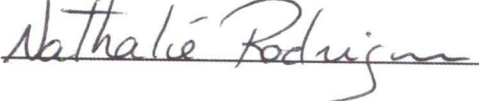
	Non Affectés	Investis en Immobilisations et site web	TOTAL 2006	TOTAL 2005
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	88 231	76 135	164 366	104 837
Excédent (Insuffisance) des produits	122 654	(21 627)	101 027	59 529
Nouvelles immobilisations	(969)	969	-	-
Nouveau site web	<u>(23 410)</u>	<u>23 410</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	<u>186 506</u>	<u>78 887</u>	<u>265 393</u>	<u>164 366</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

	2006 \$	2005 \$
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	928 905	496 987
Placements (note 3)	198 910	227 803
Débiteurs	21 980	20 644
Frais payés d'avance et dépôts	53 422	23 268
	<u>1 203 217</u>	<u>768 702</u>
TITRES NÉGOCIABLES (note 3)	75 000	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (notes 2 et 4)	56 209	76 135
SITE WEB (notes 2 et 5)	22 678	-
	<u>1 357 104</u>	<u>844 837</u>
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	224 272	150 069
Revenus reportés	846 050	497 346
Partie à court terme de la dette à long terme (note 6)	11 667	11 667
	<u>1 081 989</u>	<u>659 082</u>
DETTE À LONG TERME (note 6)	9 722	21 389
	<u>1 091 711</u>	<u>680 471</u>
ACTIFS NETS		
Non affectés	186 506	88 231
Investis en immobilisations corporelles et site web	78 887	76 135
	<u>265 393</u>	<u>164 366</u>
	<u>1 357 104</u>	<u>844 837</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AU NOM DU BUREAU DES ADMINISTRATEURS

 _____, administrateur
 _____, administrateur

	2006	2005
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits	101 027	59 529
Ajouts des imputations de l'exploitation ne nécessitant pas de mouvements de liquidités:		
Perte (gain) à la réalisation d'immobilisations	-	10 226
Amortissement des immobilisations	20 895	7 799
Amortissement du site web	<u>732</u>	<u>-</u>
Fonds de roulement autogénérés	122 654	77 554
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 10)	<u>391 417</u>	<u>(67 691)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>514 071</u>	<u>9 863</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT		
Titres négociables, échéant après 3 mois	(75 000)	75 000
Acquisition d'immobilisations corporelles	(969)	(56 308)
Acquisition site-web	(23 410)	-
Nouvelle dette à long terme	-	35 000
Versements sur la dette à long terme	<u>(11 667)</u>	<u>(1 944)</u>
Flux de trésorerie provenant (utilisés) pour les activités d'investissement et de financement	<u>(111 046)</u>	<u>51 748</u>
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	403 025	61 611
LIQUIDITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>724 790</u>	<u>663 179</u>
LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE (note 3)	<u>1 127 815</u>	<u>724 790</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

1. STATUT

L'Ordre, qui en est un à titre réservé, a été constitué en vertu du Code des professions du Québec. L'Ordre n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Ordre sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. À cette fin, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et les résultats réels peuvent différer des estimations.

Placements temporaires

Les placements sont comptabilisés au prix coûtant. Toute baisse permanente est comptabilisée dès que connue.

Immobilisations corporelles

Ces immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

	Taux
Équipement informatique	4 à 5 ans
Mobilier et équipement	10 ans
Logiciels	4 à 5 ans

Site-web

Le site-web est comptabilisé au prix coûtant et est amorti sur une période de 4 ans selon la méthode de l'amortissement linéaire

Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les contributions. Selon cette méthode, les contributions affectées à des charges d'exercices futurs sont reportées et constatées à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles elles sont affectées. Les contributions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Flux de trésorerie

Les liquidités sont composées de l'encaisse et des titres négociables dont l'échéance n'excède pas trois mois.

Actifs nets investis en immobilisations et site web

Le montant des actifs nets investis dans les immobilisations et site web correspond à la valeur nette de ces actifs.

3. ENCAISSE ET TITRE NÉGOCIABLES

	<u>Coût</u> \$	<u>Valeur Marchande</u> \$	<u>Rendement Réel</u> %
Encaisse	928 905	928 905	
Fonds monétaire Altamira	198 910	198 910	3,31
liquidités à la fin de l'exercice	<u>1 127 815</u>	<u>1 127 815</u>	
Titres négociables, échéant en juillet 2007	75 000	71 653	4,0
	<u>1 202 815</u>	<u>1 199 468</u>	

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2006</u>			<u>2005</u>
	<u>Prix coûtant</u> \$	<u>Amortissement cumulé</u> \$	<u>Montant net</u> \$	<u>Montant net</u> \$
Équipement informatique	37 278	11 943	25 335	34 422
Mobilier et équipement	26 382	11 201	15 181	17 752
Logiciels	32 138	16 445	15 693	23 961
	<u>95 798</u>	<u>39 589</u>	<u>56 209</u>	<u>76 135</u>

5. SITE WEB

	<u>2006</u>			<u>2005</u>
	<u>Prix coûtant</u> \$	<u>Amortissement cumulé</u> \$	<u>Montant net</u> \$	<u>Montant net</u> \$
Site web	23 410	732	22 678	-

6. DETTE À LONG TERME

a) La dette à long terme comprend ce qui suit :

	2006	2005
	\$	\$
Emprunt bancaire, taux préférentiel bancaire majoré de 2,65%, garanti par des immobilisations dont la valeur nette comptable est de 25 535\$, remboursable par des versements mensuels de capital de 972\$, échéant en février 2008.	21 389	33 056
moins la partie à court terme	<u>11 667</u>	<u>11 667</u>
	<u>9 722</u>	<u>21 389</u>

b) Les versements de capital requis au cours des prochains exercices sont de :

2007	11 667\$
2008	9 722

7. ENGAGEMENTS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION

Aux termes de contrats de location-exploitation, pour la location d'un local et d'équipement de bureau, l'Ordre s'est engagé à payer les loyers annuels minimaux suivants :

2007	37 013\$
2008	<u>9 253</u>
	<u>46 266\$</u>

8. AUTRES ENGAGEMENTS

L'Ordre participe avec d'autres ordres professionnels de la santé à l'organisation de colloques sur le thème de l'interdisciplinarité. Les surplus réalisés lors de colloques ont été ré-investis pour l'organisation de colloques subséquents. Tout déficit, s'il en est, résultant de ces colloques, en sus des surplus réalisés, sera partagé entre les ordres participants.

9. SUBVENTION

Au cours de l'exercice l'Ordre a reçu une subvention d'Emploi Québec de 5 085\$ afin de couvrir les frais de conseillers afin de réaliser un diagnostic visant l'amélioration des principales fonctions de l'Ordre.

10. FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement:

	2006	2005
	\$	\$
Débiteurs	(1 336)	(1 523)
Frais payés d'avance	(30 154)	8 572
Créditeurs et frais courus	74 203	(43 459)
Revenus reportés	348 704	(31 281)
	<u>391 417</u>	<u>(67 691)</u>

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion du risque de crédit

De l'avis de la direction, l'Ordre n'est pas exposé à un risque important de crédit. De plus, l'Ordre limite le risque auquel il est exposé par ses placements en ne faisant affaire qu'avec des institutions reconnues.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs, des frais payés d'avance et des dépôts, des créditeurs, des revenus reportés et de la dette à long terme est égal à leur valeur comptable en raison des échéances à court terme de ces éléments.

Risque de taux d'intérêt

Les taux d'intérêt des titres négociables varient de 3,31 % à 4 % et les échéances se terminent dans des délais n'excédant pas 16 mois. En conséquence le risque associé à la variation des taux d'intérêt est faible.

La dette à long terme porte intérêt à des taux variables qui se rapprochent des taux prévalant sur les marchés. Par conséquent les risques auxquels est exposée la dette à long terme sont minimes.

12. DONNÉES COMPARATIVES

Certains montants de l'exercice terminé le 31 mars 2005 ont fait l'objet d'un nouveau classement afin d'être conforme à la présentation adoptée en 2006.

	2006	2005
	\$	\$
ADMISSION		
Bureau et affranchissement	5 407	4 151
Dépenses de comité	3 961	4 700
	<u>9 368</u>	<u>8 851</u>
INSPECTION PROFESSIONNELLE		
Bureau et affranchissement	2 823	1 734
Membres du comité	3 125	4 802
Dépenses de réalisation :		
Honoraires des inspecteurs	38 787	43 111
Déplacements et séjours	15 555	11 451
	<u>60 290</u>	<u>61 098</u>
SYNDIC ET DISCIPLINE		
Bureau et affranchissement	1 454	98
Dépenses de comité	2 084	-
Honoraires légaux	12 058	5 747
	<u>15 596</u>	<u>5 845</u>
PLAN DIRECTEUR		
Bureau et affranchissement	2 407	-
Comité	6 165	8 015
Publication	450	681
Honoraires	1 800	7 214
Autres	8 748	4 519
	<u>19 570</u>	<u>20 429</u>
NORMES DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE		
Bureau et affranchissement	3 373	635
Membres du comité	2 004	538
Publications	19 957	14 855
Dépenses de réalisation	9 922	4 641
	<u>35 256</u>	<u>20 669</u>
COMITÉ DE LA FORMATION		
Bureau et affranchissement	12	1
Membres du comité	193	670
	<u>205</u>	<u>671</u>

	2006	2005
	\$	\$
DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL		
Bureau et affranchissement	20 182	14 775
Publications	12 185	11 481
Membres du comité	7 228	6 486
Dépenses de réalisation :		
Honoraires de formation	13 047	15 761
Déplacements et séjours	3 777	3 516
Vidéo, locaux et services	4 339	14 168
Redevances	-	189
	<u>60 758</u>	<u>66 376</u>
 CONGRÈS		
Bureau et affranchissement	7 057	14 619
Composition	2 595	-
Publications	9 683	12 421
Membres du comité	5 693	1 106
Dépenses de réalisation :		
Conférenciers	11 617	13 158
Kiosques	2 174	-
Salle	8 836	-
Repas	-	18 176
Activités sociales	26 530	7 860
Autres	114	-
	<u>74 299</u>	<u>67 340</u>
 COMMUNICATIONS		
Bureau et affranchissement	29 016	22 266
Imprimerie	35 906	26 834
Dépenses de comité	2 071	1 840
Dépenses de réalisation	5 544	2 877
	<u>72 537</u>	<u>53 817</u>
 COMITÉ JEUNESSE		
Membres du comité	<u>229</u>	<u>-</u>
	<u>229</u>	<u>-</u>

	2006	2005
	\$	\$
ADMINISTRATION		
Salaires et charges sociales	387 936	358 196
Frais de bureau	12 137	11 676
Affranchissement	14 574	15 040
Téléphone	7 795	8 682
Impression	18 552	7 569
Informatique	22 888	17 080
Loyer	36 885	42 407
Location et entretien d'équipement	4 097	2 811
Cotisations	21 633	19 920
Mauvaises créances	-	1 932
Déplacements:		
Permanents	10 847	3 486
Bureau des administrateurs	61 589	46 682
Comité administratif	11 075	12 428
Assurances	2 491	2 546
Taxes	3 243	18 732
Entretien	6 042	5 553
Honoraires professionnels	14 730	28 216
Services extérieurs	9 511	15 275
Frais de banque	1 963	2 343
Intérêts sur la dette à long terme	1 997	-
Amortissement des immobilisations	20 895	7 799
Amortissement du site web	732	-
Articles corporatifs	40	45
Autres	2 967	1 154
Perte (gain) à la réalisation d'immobilisations	-	10 226
	<u>674 619</u>	<u>639 798</u>

**Ordre professionnel des
technologistes médicaux du Québec**
1150, boul. Saint-Joseph Est, bureau 300
Montréal (Québec) H2J 1L5

Tél. : 514 527-9811 ou 1 800 567-7763

Téléc. : 514 527-7314

info@optmq.org

www.optmq.org

Dépôt légal 2^e trimestre 2006

